



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°1 du jeudi 29 septembre 2011

Sont présents : 18 membres du CA sur 24, quorum atteint (voir annexe 1).

Monsieur DUPRADEAU, Principal, Président du CA, ouvre la séance à 17h30.

Il excuse l'absence de Mme NEHAMIA, représentante des parents d'élèves PEEP et de M. Vidal, représentant des parents d'élèves FCPE.

Sont invitées à prendre place autour de la table Mme Carlier, professeur de lettres classiques, et Mme Cellier-Grandchamp, professeur d'anglais, venues présenter leur projet de voyage, ainsi que Mme Bieth, candidate au concours de recrutement des personnels de direction, en tant qu'observatrice, en accord avec l'Inspection académique. Les membres du conseil ne voient pas d'inconvénient à leur présence.

M. FLECHE, Principal adjoint est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ainsi adopté :

1. Approbation du Procès verbal du CA n°4 du 24 juin 2011
2. Projets de voyages et sorties scolaires
3. Actions du CESC et accompagnement éducatif
4. Rapport annuel pédagogique 2010/2011
5. DBM virement entre chapitres, prélèvement sur fonds de réserve
6. Tarifs de restauration 2012
7. Concessions de logements
8. Permanences des petites vacances
9. Modification du règlement intérieur
10. Questions diverses (à la demande des parents FCPE)
 - a. la bagagerie
 - b. les cahiers d'exercices
 - c. le rôle du FSE
 - d. les photographies de classes

1. Approbation du PV de la séance n°4 du 24 juin 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Projets de voyages et sorties scolaires

a. Sortie à Dax le vendredi 9 décembre 2011 des élèves latinistes de Mme Carlier. Il s'agit d'une rencontre avec des collégiens de Sauveterre-de-Béarn avec lesquels nos élèves entretiennent une correspondance en latin depuis l'année dernière. Cette sortie, dont l'intérêt pédagogique ne fait aucun doute, concernerait 24 élèves latinistes de troisième et 2 accompagnateurs. La participation financière du FSE (310 €) et des fédérations de parents (120 € chacune) conduit à la gratuité de la sortie pour les familles. En l'absence du représentant du Conseil général qui aurait pu apporter des précisions sur une

subvention éventuelle, le professeur est invité à formuler une demande exceptionnelle. Le projet est ensuite soumis au vote et accepté à l'unanimité sous réserve d'équilibre budgétaire.

Nombre de votants : 18
Pour 18
Contre 0
Abstention 0

b. Voyage au Pays de Galles du 25 au 30 mars 2012. Il s'agit d'un voyage qui peut s'inscrire dans le cadre du jumelage de la ville d'Agen avec la ville de Llanelli dont un groupe d'élèves avaient séjourné chez nous au printemps dernier. 45 élèves de troisième et 4 accompagnateurs seront hébergés en familles d'accueil. L'interrogation principale porte sur le mode de déplacement. La perspective de l'avion est abandonnée au profit du car, le recours à un voyageur s'avérant beaucoup plus sûr. Le coût total s'élevant à 12.400 €, le FSE participerait à hauteur de 500 € et les fédérations de parents à hauteur de 500 € chacune. En raison de l'absence du représentant de la ville d'Agen, aucune information sur une éventuelle subvention du comité de jumelage ne peut être apportée. En tout état de cause, la participation des familles ne saurait être supérieure à 250 €. Le projet est soumis au vote et adopté à l'unanimité sous réserve d'équilibre budgétaire.

Nombre de votants : 18
Pour 18
Contre 0
Abstention 0

Mmes Carlier et Cellier-Grandchamp quitte la réunion.

3. Actions du CESC et accompagnement éducatif 2011/2012

M. le Principal adjoint présente le programme d'actions du CESC, il les développe une à une et insiste sur l'intérêt porté par notre collège à la lutte contre les conduites à risque. Il évoque les sources de financement et commente une grille synthétique (voir annexe 2a). Un représentant des parents FCPE souhaiterait qu'une action de prévention des vols soit insérée dans l'éducation à la citoyenneté. M. le Principal adjoint précise qu'il s'agit en fait d'un point qui relève de la gestion du quotidien, la première prévention consistant à ne plus amener au collège d'objets ou vêtements suscitant la convoitise. Il présente ensuite un projet de répartition des actions relevant de l'accompagnement éducatif (voir annexe 2b). 270 élèves sont potentiellement concernés, dont une centaine est inscrite à ce jour. Les activités pourront débiter le 3 octobre mais les interrogations sur leur financement demeurent nombreuses. Les programmes d'actions sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

Nombre de votants : 18
Pour 18
Contre 0
Abstention 0

4. Rapport annuel d'activités pédagogiques 2010/2011

M. le Principal présente et commente le rapport annuel, il rappelle le lien existant avec le Projet d'établissement 2006/2010 dont les orientations ont été poursuivies une année de plus dans l'attente du nouveau projet académique et du projet d'établissement 2011/2015. Il montre le degré d'atteinte des objectifs satisfaisant à bien des égards (voir annexe 3). Suite à une demande des représentants de parents FCPE la ligne budgétaire « autres contributions » est complétée et la participation des fédérations précisée. Puis le rapport est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 18
Pour 18
Contre 0
Abstentions 0

5. DBM Virement entre chapitres et prélèvement sur fonds de réserves.

Dans le cadre d'un DBM, M. le Gestionnaire propose un virement entre chapitres de 1068,61 € pour l'achat de matériel de sonorisation mobile pour immobilisation (voir annexe 4). La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants : 18
Pour 18
Contre 0
Abstention 0

Il demande ensuite l'autorisation de procéder à un prélèvement sur fonds de réserves d'un montant de 5484 € correspondant à un rappel de cotisation URSAFF lié au tarif des repas des AED au titre des années 2008, 2009, 2010. Il précise que tous les EPLE sont contrôlés et que le collège effectuera une demande de recours gracieux. A une interrogation d'un représentant des parents FCPE, M. le Gestionnaire précise qu'il s'agit du fonds de réserve du service général. La proposition est soumise au vote et adoptée.

Nombre de votants : 18
Pour 17
Contre 0
Abstention 1

6. Tarifs 2012

M. le Principal rappelle que le Conseil Général fixe les tarifs d'hébergement en fonction de notre proposition respectant la fourchette imposée. Pour l'exercice 2012, le taux plafond annuel de demi-pension fixé par le Conseil Général est limité à 2%. M. le Gestionnaire commente ses propositions (voir annexe 5). Les représentants de parents d'élèves souhaitent qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix des repas en raison de la situation économique actuelle difficile pour bien des familles.

A. Demi-pension, augmentation proposée : 1,47 % du fait du nombre de jours supérieur à celui de l'année passée, mais prix du repas inchangé : 2,82 €

Votants 18
Pour 18
Contre 0
Absentions 0

B. Ticket repas, repas élève inchangé : 3,00 €, adaptés par ailleurs, en particulier pour les AED du fait du rappel de cotisation (prise en compte de l'avantage en nature et introduction d'un tarif spécifique).

Votants 18
Pour 18
Contre 0

Absentions **0**

C. Dégradations, tarifs des manuels scolaires et carnets de liaison en hausse en raison des pertes et dégradations plus nombreuses, inchangés par ailleurs.

Votants **18**
Pour **18**
Contre **0**
Absentions **0**

5. Concessions de logement

Quatre personnels administratifs sont logés au collège par nécessité absolue de service. M. le Principal et M. le Gestionnaire ont demandé à déroger à l'obligation de loger. M. le Principal adjoint et Mme la Conseillère principale d'éducation occupent chacun un logement de fonction. Les membres du Conseil d'administration émettent un avis favorable.

Votants **18**
Pour **14**
Contre **0**
Absentions **4**

6. Permanences de petites vacances

La dérogation à l'obligation de loger ne dispense pas les personnels d'effectuer les astreintes liées à leur statut. Principe général retenu : 2 jours de permanence sont effectués pendant les 2 premiers jours de vacances (voir annexe 6). M. le Gestionnaire présente le projet de répartition qui est ensuite soumis au vote et adopté.

Votants **18**
Pour **18**
Contre **0**
Absentions **0**

7. Modification du règlement intérieur

M. le Principal évoque le décret du 24 juin 2011 portant sur les mesures disciplinaires et instituant une Commission éducative dont la mise en place nécessite un vote du Conseil d'administration (voir annexe 7). Il s'agit pour notre collège d'une extension de la Commission de vie scolaire déjà existante. Il en évoque les contours et les objectifs. Les représentants des parents d'élèves souhaitent que 2 parents y participent, ce qui porterait la composition de cette commission à 7 ou 8 membres. La modification est proposée au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants : **18**
Pour **18**
Contre **0**
Abstention **0**

8. Questions diverses à l'initiative des délégués de parents FCPE

A. Où en est la réouverture de la bagagerie ?

M. le Principal et Mme la CPE expliquent que le retard pris est lié à un problème de clés à présent résolu. Ils évoquent les difficultés de surveillance en raison de la disposition même de cette bagagerie

et précisent qu'elle sera ouverte et fermée à heures fixes. Les élèves sont invités à respecter ces horaires pour que l'opération donne satisfaction.

B. Les livres d'exercices sont-ils à la charge des parents ?

M. le Principal précise que le cahier d'exercice ou de travaux dirigés doit être dissocié du manuel. Si ce dernier est fourni par le collège, le cahier ne peut pas l'être et est assimilé à une fourniture scolaire. Il semble que ces cahiers soient peu utilisés au collège. Un débat s'instaure sur l'achat des œuvres en lettres. Il apparaît que ces achats pourraient être mutualisés et que la FCPE pourrait en prendre l'initiative.

C. A quoi sert le FSE ? Peut-on avoir un compte-rendu des AG (rapport moral et financier) ?

M. le Principal précise que le FSE est une association externe à l'établissement et que seuls ses membres sont habilités à avoir connaissance de ces données. Un représentant des professeurs, par ailleurs président du FSE, apporte des précisions sur le soutien apporté aux actions périscolaires facultatives, aux sorties et voyages, aux concours, etc. Il précise enfin que le nouveau bureau fera l'objet d'une élection en novembre.

D. Concernant le photographe, peut-on savoir comment il est recruté et quelle est la durée de son contrat ?

M. le Principal rappelle que les photographies de classe sont organisées par le FSE et son président précise que l'association passe un contrat annuel avec un professionnel spécialisé dans ce type de prestation, qu'il ne faut donc y voir aucune concurrence déloyale avec des professionnels locaux et que les photographies individuelles sont des portraits qui ne sauraient en aucun cas être assimilées à des photos d'identité dont les critères de cadrage sont particulièrement codifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Principal lève la séance à 21 h 10.

Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration